

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le douze novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	14
Votants	21
dont Pouvoirs	07

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
 MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet
 MM les Conseillers : Nicolas Laks, G. Vilmint, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, C. Liévin, S. Casabianca
 Pouvoirs : P. Meylan donné à C. Seifert, Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à S. Mercet, S. Baud donné à T. Eudes, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, F. Aragon donné à S. Pérou
 Absent : A. Saint-Pierre, S. Manganelli,
 A été nommé secrétaire : G. Vilmint

FINANCES-Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions versées au titre de l'année 2020 sur la base des propositions exposées en séance plénière le 05 novembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les dossiers de demandes de subventions adressés en mairie par les associations pour l'année 2020,
 Vu la proposition de répartition faite à l'issue de la séance plénière du 05 novembre 2020,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION 2019	PROPOSITION 2020	NPPV*	POUR	CONTRE	ABS*
ASSOCIATIONS COMMUNALES						
APE	4000	4000	0	19	0	2
Ooliookawan Académie Salève	0	250	0	19	0	2
ASSOCIATIONS EXTERIEURES						
Rugby club de Saint Julien en Genevois	0	90	0	19	0	2
Handball Club du Genevois	0	165	0	19	0	2
TOTAL	4000	4505				

* ABS : P.Meylan et Nicolas Laks

Il est à préciser que ce tableau ne recense pas l'ensemble des associations beaumontaises. En effet, un certain nombre d'entre elles ne sollicite pas de subvention auprès de la commune.

Le conseil municipal :

- Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de la commune
- Attribut les subventions 2020 selon le détail ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

